

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le sept novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 31 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. VIAL : Pouvoir donné à Mme JOLIVET

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSES :

M. VALEYRE

Mme JANISSET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20231107_D_111

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Régie
Assainissement :
Décision Modificative
n°3

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 3 du Budget Annexe Assainissement Régie dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-dessous concernant :

- L'inscription d'un montant de 6 100 € pour les admissions en non-valeur et de 2 200 € pour les créances éteintes, équilibrée par une diminution des dépenses imprévues.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-912 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 300 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 300 €	0 €	0 €	0 €
D-6541-912 : Créances admises en non-valeur	0 €	6 100 €	0 €	0 €
D-8542-912 : Créances éteintes	0 €	2 200 €	0 €	0 €
TOTAL D 05 : Autres charges de gestion courante	0 €	8 300 €	0 €	0 €
Total FONCTIONNEMENT	6 300 €	8 300 €	0 €	0 €
Total Général	0 €	0 €	0 €	0 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du Budget Annexe Assainissement Régie.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

AR Prefecture

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

043-244301131-20231107-20231107_D_111-DE
Reçu le 13/11/2023

